

En direct de l'USP n°19 (8 – 12 mai 2017)

Plateforme « protection phytosanitaire »

La plateforme « protection phytosanitaire » avait pour thème les eaux souterraines. Le responsable de la division « eau » de la Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux (SSIGE) a donné, grâce à des exemples de substances actives de produits phytosanitaires et de produits de dégradation, un aperçu de l'état des eaux souterraines en Suisse. Le temps de séjour de l'eau potable depuis la surface du sol jusqu'au captage est de 20 ans, voire davantage, et constitue un enjeu majeur. Cela signifie en effet que des substances indésirables peuvent être décelées des dizaines d'années après application. Lors de la plateforme, d'autres thématiques ont également été abordées, tels que le développement d'une base de données pour les produits phytosanitaires par AGRIDEA, l'amélioration de la collecte des données par la Confédération et diverses actualités du secteur production végétale de l'USP.

Table ronde au sujet des courants de fuite

L'USP a organisé une table ronde afin de discuter des problèmes liés aux effets des courants de fuite, des rayonnements non ionisants (antenne de téléphonie mobile) et des champs électriques sur la santé et le bien-être animal. Des représentants du secteur de la communication et de l'électricité ainsi que des agriculteurs y ont pris part. Après un premier état des lieux, diverses pistes ont pu être définies afin d'aborder cette problématique. En premier lieu, il doit être réfléchi à des solutions pour traiter les problèmes des courants de fuite.

Dégâts du gel: Rencontre avec fondssuisse

L'USP et les branches les plus touchées par le gel (viticulture et arboriculture) se sont réunis à fondssuisse. Connu jusqu'à mi-2016 sous le nom de Fonds suisse de secours pour les dégâts non assurables, cette fondation apporte son aide en cas de dommages non assurables causés par des phénomènes naturels imprévisibles et contre lesquels il est actuellement impossible de s'assurer. Ensemble, il a été réfléchi à des mesures de soutien possibles pour venir en aide aux exploitations durement touchées par le gel et dont l'existence est menacée. Dans une lettre commune, la Confédération a été appelée à prendre en main la coordination et à mettre en œuvre des mesures visant à assurer les liquidités des entreprises. De plus, les organisations cantonales ont été informées par écrit des premières estimations des dégâts ainsi que des discussions en cours concernant les mesures possibles pour limiter les dommages économiques.

Sécurité alimentaire

La deuxième partie des invitations à intégrer le comité national a été envoyé. Les organisations cantonales ont de plus été informées par e-mail au sujet de la marche à suivre pour la commande du matériel de campagne qui sera réparti selon la grandeur ainsi que le nombre d'habitants des cantons. Les organisations cantonales peuvent toutefois demander une adaptation des quantités selon leurs besoins. Afin que l'impression du matériel de campagne puisse rapidement être lancé, les retours doivent parvenir à l'USP jusqu'au 22 mai 2017. La livraison du matériel est prévue pour fin juin.

Prise de position

L'USP a envoyé une prise de position sur quatre consultations : l'ordonnance sur le train d'ordonnances agricoles 2017, la mise en œuvre du premier paquet de mesures de la Stratégie énergétique 2050, l'inscription de substances actives existantes à l'annexe 10 de l'ordonnance sur la protection des végétaux et sur la modification de l'ordonnance sur la formation professionnelle.